



## Les Economistes atterrés

# Peut-on empêcher la privatisation d'ADP ?

Conférence-débat, mardi 14 janvier 2020, de 19h30 à 21h30

Amphithéâtre III, Centre Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon, 75 005 Paris, M° Luxembourg

Avec :

**Paul Cassia** (Professeur de droit public)

**David Cayla** (Les Economistes atterrés)

**Martine Orange** (Journaliste à Mediapart)

*Le débat sera animé par **Nathalie Coutinet** (Les Economistes atterrés)*

La loi du 22 mai 2019 « relative à la croissance et la transformation des entreprises », dite « Loi Pacte », engage le programme de privatisation le plus important depuis celui du gouvernement Chirac de 1986-1988. Il est ainsi prévu que l'État se sépare d'environ 15 milliards d'euros d'actifs en vendant sa participation dans trois entreprises emblématiques : Engie (ex Gaz de France) dont il détient 23,6% des actions, La Française des jeux, dont il détenait 72% du capital (privatisée depuis), et ADP (ex Aéroports de Paris), qu'il détient en majorité.

Les arguments avancés pour justifier ce programme de privatisation sont de deux ordres. D'une part, il faudrait à tout prix que l'État se désendette et investisse dans les technologies d'avenir. Pour cette raison la loi prévoit que les recettes des privatisations iront pour 10 milliards à un fonds d'investissement dont les profits seront affectés au financement des « innovations de rupture » et pour le reste au désendettement public. Second argument : l'État serait mauvais gestionnaire et mauvais entrepreneur. Il faudrait donc, afin de faciliter leur développement, que ces entreprises soient majoritairement détenues par des capitaux privés.

Représentant plus de la moitié des recettes attendues, la privatisation d'ADP est emblématique. Il s'agit d'une infrastructure publique stratégique dont le développement a des impacts économiques et écologiques importants. ADP dispose d'un important pouvoir de marché dans l'accueil des vols internationaux à destination ou au départ de la France. C'est une entreprise rentable et en forte croissance dont la privatisation entraînerait une importante perte de recettes publiques.

Le projet de privatisation d'ADP a suscité une forte contestation de la part de responsables politiques, d'universitaires et de citoyens, accentuée par le mouvement des « Gilets jaunes ». Cette contestation s'est traduite par l'organisation d'un référendum d'initiative partagée (RIP) pour la première fois en France. Ce processus prévoit qu'à l'issue d'une campagne référendaire de neuf

mois, s'il reçoit le soutien de 10% des électeurs français, un projet de loi faisant des aéroports parisiens un service public national non privatisable soit examiné par les deux chambres parlementaires ou fasse l'objet d'un référendum.

Cette campagne pour le RIP a-t-elle des chances d'empêcher la privatisation d'ADP ? Cette première expérience de démocratie référendaire sera-t-elle l'occasion d'une évolution des pratiques politiques ? *C'est de ces questions que le collectif des Economistes atterrés vous invite à venir débattre mardi 14 janvier 2020 autour de nos invités.*

\* \* \*

D'ici là, retrouvez les analyses et positions des « Atterrés » dans les chroniques et articles de notre site <http://atterres.org>

\* \* \*